

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/020

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mariia CARENINI

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la présentation en Commission Finances réunie le 2 avril 2026,
Vu la maquette budgétaire ci-annexée, transmise à l'ensemble des élus le 3 avril 2026, en application de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir rappelé quelques éléments de contexte,
Monsieur le Maire expose les orientations générales du budget primitif 2026 et détaille les principaux projets d'investissement :

Embellissement du centre historique : 110 k€

Réaménagement de l'aire de jeux : 70 k€

Bâtiments publics :

- Réfection du clocher : 40 k€
- Rénovation de l'ancienne porcherie : 21 k€
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie et provision travaux : 300 k€
- Etudes de diagnostic de la Ferme d'Antioche : 50 k€
- Aménagement d'alvéoles de rangement au local technique : 20 k€

Stationnement :

- Aménagement de l'accès du parking de la Ferme : 30 k€
- Stationnements des vélos : 10 k€
- Végétalisation : 30 k€

Eclairage public : 85 k€

Il est proposé de voter le budget par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 908 145,49	RECETTES 844 814,40
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 63 331,09
	Total de la section d'investissement (2)	908 145,49	908 145,49
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 1 186 941,89	RECETTES 1 060 032,23
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 128 909,46
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 186 941,89	1 186 941,89
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 095 087,18	2 095 087,18

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 abrégée.

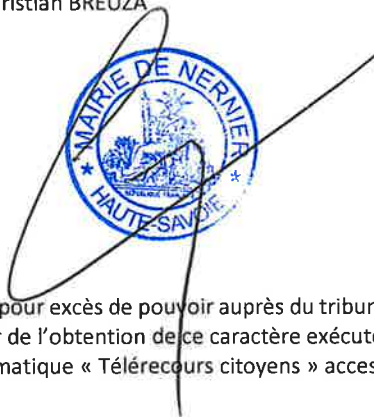
Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Mariia CARENINI



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Transmis au représentant de l'Etat le : 27/04/2026

Date de publication

27/04/2026